

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Commune de Lamanon - Travaux de sécurisation des espaces naturels du site de Calès - 1ère phase - Aide exceptionnelle à l'investissement - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à titre exceptionnel, à la commune de Lamanon, une subvention de 131 108 €, sur une dépense subventionnable de 187 297 €HT, pour les travaux de sécurisation des espaces naturels du site de Calès – 1^{ère} phase, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée